



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180702-BUR-AG-18-045-
DE
Date de réception préfecture : 05/07/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 2 juillet 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Demande de financement – Appel à projets PROSSIMA

L'an deux mille dix-huit, le 2 juillet à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO. Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Demande de financement – Appel à projets PROSSIMA

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des demandes de financement ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2018 approuvant les propositions d'actions constituant la candidature de la CAB à l'appel à projet PROSSIMA ;

Considérant l'appel à projets PROSSIMA ;

Vu le rapport n°2018-109 présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

-Le plan de financement du projet de redynamisation des entreprises de proximité 2018-2021 élaboré dans le cadre de l'appel à projets PROSSIMA :

Dépenses (HT) : 378 000 euros

Recettes :

PEI PROSSIMA (30,93 %) : 116 900 euros

CAB autofinancement (69,07 %) : 261 100 euros

-Le dépôt d'une demande de financement pour l'appel à projets PROSSIMA auprès de l'ADEC.

Bureau du 2 juillet 2018

OBJET : Demande de financement – Appel à projets PROSSIMA

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits seront prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification